

La Gazette du Père Tienne

Le millésime 2005 a du coffre !

Une très belle maturité du raisin, d'excellentes conditions climatiques pour la récolte, un état sanitaire plus que satisfaisant nous ont donné un vin de belle structure, d'une grande intensité de couleur et de matière, cette année plus « floral » que « fruité », peut-être, tout en restant tendre, comme vous aimez à le retrouver millésime après millésime dans nos bouteilles...

Il sera sans doute un vin mieux destiné à l'élevage en fût qu'à être consommé jeune.

Ce millésime sera le premier à porter la nouvelle Appellation « **Mâcon - Milly-Lamartine** », née de la fusion en une seule dénomination, des vins blancs et rouges issus des communes de Berzé-la-Ville, Berzé-le-Châtel, Milly-Lamartine et Sologny. Nous avons opté pour cette nouvelle bannière, acceptant pour cela de réduire nos rendements et de respecter un cahier des charges plus rigoureux encore.

La belle arrière-saison nous a permis de récolter des raisins blancs surmaturés, dont nous espérons que la magie des métamorphoses aromatiques aboutira bien à la fameuse « **Cuvée des Feuilles Mortes** », que nombre d'entre vous nous réclament depuis deux ans. Dans cette hypothèse favorable, ce vin serait disponible à l'été 2006... à suivre !...

La Bande au Père Tienne projette de déménager ! Un projet de reconstruction de nos bâtiments professionnels et d'habitation est en cours.

Pour financer cette réalisation, nous mettons en vente nos deux maisons (à faire savoir aux éventuels « chercheurs de vieilles pierres mâconnaises » parmi vos connaissances !)

Nous espérons vinifier la récolte 2007 dans le nouveau chai, si tout va bien... Affaire à suivre également...

La crise viticole perdure et, malgré ce contexte difficile, l'Union Européenne lâche son soutien aux producteurs et cède à toutes les pressions :

- celle de certains négociants et grands groupes, en autorisant plusieurs pratiques œnologiques, dont, entre autres, l'utilisation des copeaux pour le boisage des vins, l'aromatisation artificielle ou le coupage !

Cela ne concernerait en principe que les vins de pays et vins de table, mais les appellations génériques, actuellement confrontées durement à la crise, risquent de faire elles aussi bientôt les frais de ce marché de dupe...

- au chantage américain menaçant de renforcer les restrictions à l'importation des vins et spiritueux européens sur leur marché pour contraindre les européens à renoncer à faire interdire aux producteurs du Nouveau Monde d'utiliser les noms d'Appellations d'Origine telles que « Chablis », « Sauternes », « Burgundy », entre autres... (le « Chablis » français représenterait moins de 20% du « chablis » consommé dans le monde !!)

L'Appellation d'Origine Contrôlée, fierté de nos productions de terroir et, croyons-nous, dernier rempart contre la concurrence mondiale des vins dits « de cépage » ou « de marque », perd ainsi chaque jour un peu de son essence.

Pourtant, nous gardons l'espoir et la Cave du Père Tienne tire malgré tout encore son épingle du jeu, car nous privilégions le souci du « bien faire » et la réelle volonté de procurer du plaisir à nos clients.

Merci de votre soutien et de nous aider à croire qu'il reste encore une place pour des artisans dans cet univers sans âme du « profit à n'importe quel prix »

Bien amicalement,

Les « Pères Tienne »